

# Produire de l'énergie photovoltaïque en SAS

Le photovoltaïque, un levier pour investir collectivement dans des bâtiments fonctionnels



SAS | Énergie | Confort et bâtiment | Investissements collectifs

## Bénéfice de la solution

- **C'est un confort de travail.**
- **Faire connaître et se faire connaître.**
- **Communiquer sur une facette différente du métier d'agriculteur.**

### SAS Agribasol (87)

Collectif de 12 exploitants, pour 13 bâtiments avec panneaux photovoltaïques, élevage bovin en race Limousine



La société Agribasol est composée de 13 agriculteurs, pour un total de 14 bâtiments. Ils sont répartis sur toute la Haute-Vienne. L'investissement en collectif a permis à ces agriculteurs de limiter les coûts d'installation des bâtiments photovoltaïques.



**« L'amélioration de nos conditions de travail a été notre motivation première pour se lancer dans le projet. »**

Motivés par la volonté d'avoir de nouveaux bâtiments performants et par le souhait de gagner en confort de travail (que ce soit pour le stockage de fourrages, pour des bâtiments d'engraissement ou pour la partie naissance des animaux) notre groupe s'est constitué lors d'une réponse à un appel à projet pour lequel la constitution du capital social était conséquente. Une part sociale de 50 000 euros par associé a été nécessaire. Il faut rajouter à cela l'aménagement des bâtiments (bardage, tubulaire etc.). Nous avons investi dans des bâtiments standards que chacun a aménagé comme ils le souhaitaient.

### « Pourquoi le photovoltaïque en collectif ? »

Nous avons fait le choix de répondre à cet appel à projet et d'investir dans le photovoltaïque pour essayer de rentabiliser un bâtiment. Investir individuellement dans un bâtiment de ce type, ça aurait été impossible en termes de coût d'installation.

Grâce au collectif, nous avons pu avoir des prix sur tout ce qui est aménagement et création des bâtiments. Une fois l'emprunt des bâtiments remboursés, d'ici 15 à 20 ans, un retour sur investissement dans la constitution du patrimoine de notre exploitation sera possible. En complément, la vente de l'électricité nous reviendra en personnel, pour l'instant elle revient à la SAS pour rembourser les emprunts dus à la construction des bâtiments.

En termes de contractualisation, nous avons un prix de rachat garanti. Le prix est bloqué tout le long du remboursement du prêt.

Il y a un intérêt à l'heure actuelle de se faire connaître du grand public et de communiquer sur les autres facettes du métier d'agriculteur notamment la production d'énergie.

## Le photovoltaïque, un levier pour investir collectivement dans des bâtiments fonctionnels



### Avantages

- Lever des fonds et partager l'investissement
- Gain de confort de travail.
- Complément de revenu.
- Apporter un autre regard sur le métier



### Limites

- Retour sur investissement long.
- Nécessite une maintenance et un entretien régulier.

### A noter

- **Difficulté de mise en œuvre**  
Facile / **Complexe** / Très complexe
- **Temps de mise en œuvre**  
Immédiat / Sur la campagne / **Plus d'un an**
- **Coût d'investissement et de fonctionnement**  
< 5 000 € / De 5 000 à 20 000 € / **> 20 000 €**

### Conditions de réussite

- Bonne coordination entre le lancement du projet et la réponse à l'appel à projet
- Collectif soudé pour un même objectif et par la même vision de l'agriculture.
- Accompagnement par la Chambre d'Agriculture pour la réponse de l'appel à projet.

### Contact

**Nadjet Bouchra BELBEY - 07 61 12 72 22 - [nadjetbochra.belbey@haute-vienne.chambagri.fr](mailto:nadjetbochra.belbey@haute-vienne.chambagri.fr)**

Financé par